

Ville de Saint Jean d'Angély

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 11 DÉCEMBRE 2025 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET : D13 - Association Beaufief - Ajustement de la subvention - Association pour la défense des Félin en Déresse - Vote d'une subvention - Exercice 2025

Date de convocation : 5 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 22

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Jocelyne PELETTE, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjoints ;

Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Gaëlle TANGUY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Sabrina THIBAUD, Médéric DIRAISON, Arthur AUGER, Micheline JULIEN, Pierre-Michel MARCH, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 3

Natacha MICHEL à Catherine BAUBRI ; Denis PETONNET à Cyril CHAPPET ; Julien SARRAZIN à Matthieu GUIHO

Absents excusés : 3

Henoch CHAUVREAU ; Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX ; Patrick BRISSET

Absente : 1

Houria LADJAL

Présidente de séance : Françoise MESNARD

Secrétaire de séance : Myriam DEBARGE

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

Hôtel-de-Ville - BP 10082
17415 Saint-Jean-d'Angély cedex
Tél. : 05 46 59 56 56
Fax : 05 46 32 29 54
www.angely.net

CERTIFIÉ RENDU EXÉCUTOIRE
par télétransmission au contrôle de légalité
sous le n° 017-211703475-20251211-2025_12_D13-DE
AR Préfecture le 15 décembre 2025
et par publication dématérialisée le 15 décembre 2025

D13 - Association Beaufief - Ajustement de la subvention
Association pour la défense des Félin en Détresse - Vote d'une subvention
- Exercice 2025

Rapporteur : Mme Mathilde MAINGUENAUD

Lors du vote du budget primitif 2025, une enveloppe de 2 500 € avait été initialement prévue pour l'association Beaufief, afin de soutenir ses actions et projets pour l'année à venir.

Après un échange récent avec les responsables de l'association, il apparaît que leurs besoins financiers réels ont été revus à la baisse. En effet, plusieurs dépenses initialement envisagées ne seront finalement pas nécessaires, ou pourront être couvertes par d'autres ressources propres à l'association.

Ainsi, l'association Beaufief sollicite désormais une subvention d'un montant de 900 €, qu'elle estime suffisante pour mener à bien ses activités prévues en 2025.

Cette diminution de la demande permet de dégager une marge de manœuvre supplémentaire au sein du budget communal et témoigne de la bonne gestion et de la transparence de l'association dans l'évaluation de ses besoins.

Par ailleurs, la Ville a été saisie d'une demande de subvention de la part de l'association Félin en Détresse, association spécialisée dans le sauvetage des chats maltraités et des chats libres.

Il est proposé de lui accorder une subvention de 400 €.

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'approuver le nouveau montant de la subvention attribuée à l'association Beaufief fixé à 900 € ;
- d'accorder une subvention de 400 € à l'association Féline en Détresse ;
- d'autoriser Madame la Maire ou l'Adjointe déléguée à signer les actes à intervenir et tous les documents s'y rapportant.

Les crédits sont inscrits au BP 2025 au chapitre 65.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOPE les propositions de Mme le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (24) :

- Pour : 24
- Contre : 0
- Abstention : 1 (Pierre-Michel MARCH)
- Ne prend pas part au vote : 0

Pour extrait conforme

La Maire,
Conseillère régionale
Françoise MESNARD



La Secrétaire de séance,
Myriam DEBARGE

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.